



MAIRIE DE LALLAING
Dossier de candidature ACM été 2019

Photo
Obligatoire

A rendre du 17 décembre 2018 au 31 janvier 2019

Animateur / Animatrice

Nom : Nom de jeune fille.....

Prénom : Sexe : M F

Age :

Né(e) le : ___ / ___ / ___ Lieu de naissance :

Adresse :

Ville :Code postal :

Tél. domicile : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Tél. portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Adresse Mail :

Obligatoire pour toutes correspondances concernant les ACM

N° de Sécurité Sociale :

_____Clé

Ce numéro ne doit pas être celui des parents

Situation Familiale et Professionnelle

(1) cochez la case correspondante

Célibataire – Marié(e) - Pacsé – Union Libre - Divorcé(e) – Veuf (ve) (1)

Nombre d'enfants à charge _____

Etudiant(e) - Salarié(e) – Autre : précisez.....

Sans emploi – Êtes-vous inscrit à POLE EMPLOI ? OUI NON

Employeur ou établissement scolaire

Vos disponibilités :

Le recrutement des animateurs sur les centres se font prioritairement en fonction des effectifs des enfants

JUILLET

Du 6 au 28 juillet

AOUT

du 29 juillet au 18 août

Permis de conduire : Oui Non

Vous disposez d'un véhicule : Oui Non

Loisirs et activités :

.....

Nombre d'heures travaillées auprès des différents employeurs des 28 derniers mois

(Merci de remplir le tableau suivant)

Employeurs	Périodes Travaillées	Nombre d'heures Travaillées
Total		

DIPLOME EN ANIMATION

BAFA COMPLET - date de passage devant le jury :
Approfondissement (à remplir obligatoirement) :

BAFA EN COURS : théorique effectuée le :
 pratique effectuée le :
 approfondissement prévu le :

NON DIPLOME

AUTRES (BEATEP, BPJEPS, Spécialisation) :

AUTRES DIPLOMES :

Surveillant(e) de baignade (SB) PSC1 (secourisme)

Niveau d'études et/ou diplômes obtenus (BAC, licence,...) :

Orientation envisagée et/ou objectifs professionnels :

Auprès de quelles tranches d'âge avez-vous déjà animé ?

3-6 ans 6-10 ans 11-13 ans 14-17 ans

Avez-vous déjà encadré un mini séjour ? Aimeriez-vous encadré un mini séjour cette année ?

Oui Non Oui Non

Si oui où et quand ?

Activités et/ ou projets que vous aimeriez mettre en place et valeurs défendues :

.....

REGLEMENT INTERIEUR DES ANIMATEURS DE L'A.C.M

Article 1 : Horaires de l'A.C.M.

L'animateur s'engage bien entendu à respecter les horaires de travail et autres clauses prévues au contrat d'embauche. Il s'engage à assister à toutes les réunions de préparation ou de bilan auxquelles il sera convié. Le cas échéant, il s'engage à participer à toutes les animations intra et /ou extra-muros notamment aux mini-camps et camping, veillées etc.

Article 2 : Règles de vie

Il est strictement interdit de consommer ni même d'introduire de l'alcool et des produits illicites ou tout autre objet ou matière pouvant être dangereux sur l'A.C.M. Il est interdit, d'une manière générale, de fumer ou de consommer des boissons alcoolisées et des produits illicites devant les enfants. Il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif. Cette interdiction s'applique dans tous les lieux fermés et ouverts accueillant des enfants. Il est interdit de pratiquer des violences verbales et physiques.

Il est formellement interdit d'inviter des personnes hors encadrement lors des veillées. Tout accès aux locaux d'accueil est strictement interdit en dehors des heures de travail (les soirées entre animateurs dans les locaux ou lors des veillées camping sont donc interdites sans accord de la direction).

Article 3 : Consignes et sécurité

La commune de Lallaing rappelle et rappellera aux animateurs qu'ils sont reconnus comme co-éducateurs et responsables et doivent en ce sens adopter une attitude permanente compatible à la mission qui leur est confiée. Les animateurs du centre de loisirs sont chargés de veiller à la sécurité physique, affective et foncière des enfants, à l'hygiène, au bon ordre, à la discipline et assurent l'encadrement des enfants pendant l'Accueil Collectif de Mineurs. L'animateur se doit donc de ne pas laisser les enfants sans surveillance que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du centre. Au-delà des horaires d'ouverture de l'A.C.M., toute présence est interdite dans les salles sauf en cas d'autorisation du Directeur. En dehors des intervenants extérieurs prévus pour les organisations sportives, toute personne étrangère au centre est interdite. L'animateur devra veiller également au bon état du matériel et des locaux. L'animateur exerce un devoir de réserve quant aux propos confidentiels échangés avec les familles, quant à la situation personnelle de chaque enfant, quant aux propos échangés avec la Municipalité et la Direction.

Article 4 : Les objets et vêtements personnels

Les vêtements de l'animateur doivent être adaptés aux activités de l'A.C.M. Il est fortement déconseillé aux animateurs d'apporter des objets personnels sur l'Accueil (téléphone portable, Mp3, Ipod et gadget de tout genre, appareil de photographie,...) La commune de Lallaing décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation d'objet ou vêtement appartenant aux membres de l'équipe d'animation. L'utilisation du téléphone portable (smartphone) est interdite à des fins personnelles pendant les heures de fonctionnement de l'ACM. Le téléphone portable est réservé uniquement à usage professionnel afin d'être joignable par l'équipe de direction. La commune de Lallaing décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou dégradation du téléphone portable appartenant aux membres de l'équipe d'animation.

Article 5 : Les sanctions

En cas de non respect de ce règlement, l'animateur s'expose à des sanctions. Ces sanctions peuvent varier selon la gravité des faits (avertissement oral et /ou écrit, exclusion temporaire, exclusion définitive, signalement auprès de la D.R.J.S.C.S; etc..).

Nom et Prénom de l'animateur :

Date :

**Signature précédée de la mention
" Lu et approuvé ".**

SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT 2015-2016 FICHE DE RENSEIGNEMENTS – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

A remettre avec le dossier de candidature (à défaut le supplément familial ne sera comptabilisé)

Nom marital et prénom : _____
 Nom de jeune fille : _____
 Date de naissance : ____/____/____ Lieu de naissance : _____
 Situation familiale : célibataire marié(e) veuf(ve) divorcé(e) vie maritale PACS
 Adresse : _____

SITUATION FAMILIALE

Première situation : Vous êtes marié(e) ou vivez en concubinage ou êtes pacsé(e)	
Mon conjoint ou mon concubin	<input type="checkbox"/> Travaille dans le secteur privé : Nom de l'employeur : _____
	<input type="checkbox"/> Travaille dans la fonction publique : Nom de l'employeur : _____ Conjoint désigné par le couple pour percevoir le SFT : <input type="checkbox"/> Madame) Attestation de non versement par l'employeur du conjoint <input type="checkbox"/> Monsieur) <input type="checkbox"/> N'exerce pas d'activité professionnelle

Deuxième situation : vous êtes divorcé(e) ou séparé(e) de votre conjoint ou concubin (2) ou célibataire ou veu(f-ve) (4)	
QUI A LA CHARGE DES ENFANTS ?	
<input type="checkbox"/> MOI	<input type="checkbox"/> MON EX-CONJOINT OU EX CONCUBIN Qui ↓ <input type="checkbox"/> Travaille dans le secteur privé : Nom de l'employeur : _____ <input type="checkbox"/> Travaille dans la fonction publique : Nom de l'employeur : _____ Perçoit-il de SFT ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, merci de joindre le dernier bulletin de salaire où le SFT figure

ENFANTS A CHARGE DE MOINS DE 20 ANS

Pour les enfants à charge au sein de votre foyer « hors union » vivant sous votre toit, merci de fournir tous justificatifs concernant la charge ainsi que les pièces ci-après selon l'âge et la situation du/des enfant(s)

Nom et prénom	Date de naissance	Nom et prénom	Date de naissance

Justificatifs à produire en fonction de la situation des enfants

Enfant de moins de 16 ans	Enfant entre 16 et 20 ans (4)	
-	Scolaire/étudiant/apprenti (3) Certificat de scolarité ou contrat d'apprentissage	Demandeur d'emploi ou salarié (3) Attestation ASSEDIC ou contrat de travail et bulletins de salaire

Votre employeur pourra vous demander des justificatifs supplémentaires selon la situation familiale.
 Pour les agents séparés/divorcés : extrait du dernier jugement précisant les modalités de garde des enfants.

- (1) Les enfants de + de 20 ans, même s'ils sont étudiants, n'ouvrent plus droit au SFT
- (2) Produire copie du jugement de divorce
- (3) Les enfants en apprentissage ou salariés percevant une rémunération supérieure à 55% du SMIC ne sont plus considérés à charge et n'ouvrent plus droit au SFT
- (4) Selon votre situation, merci de joindre une attestation CAF récente

Je soussigné(e) certifie exact les renseignements fournis ci-dessus et m'engage à signaler à mon employeur, dans les meilleurs délais, tout changement dans la situation déclarée ci-dessus.

Date et signature de l'agent

TOUTE FAUSSE DECLARATION ENTRAINERA POUR SON AUTEUR LA RESTITUTION DES FONDS INDUMENT PERCUS

Le candidat peut ajouter tout document ou renseignement qu'il jugera nécessaire.

Je m'engage, dans le cadre de mon contrat, si ma candidature est retenue, à participer aux réunions de préparation et de bilan de l'ACM, à toute activité et sortie intra-muros et extra-muros, notamment aux mini-camps et campings, à respecter le règlement intérieur relatif au personnel pédagogique de l'A.C.M. Je confirme avoir lu et approuvé le règlement page 3.

A....., le.....

Signature précédée de la mention
« lu et approuvé »

Dossier à établir et à retourner à la Mairie de LALLAING
Service Jeunesse – Espace Multimédia
Les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.
Merci de votre compréhension.

Pièces à joindre :

Pour la direction de l'ACM :

- Lettre de motivation + C.V.
- Photocopie des diplômes (BAFD, BAFA, P.S.C.1, SB...).
- Attestation de stage (Base, stages pratiques, approfondissement)
- Photocopie du carnet de vaccinations ou attestation médicale indiquant que les vaccinations sont à jour.
- Le règlement intérieur signé et approuvé

Si vous êtes recruté, les documents suivants (de moins de 3 mois) vous seront demandés :

- Certificat médical d'aptitude

Pour la Mairie :

- Photocopie de la carte vitale lisible avec numéro du candidat ou attestation CPAM (Important : pas celle des parents).
- Photocopie de la carte d'identité recto/verso.
- Photocopie du livret famille si VOUS êtes marié et/ou parents.
- Justificatif de situation actuelle (carte étudiant, contrat de travail, attestation Pôle Emploi)
- Si vous travaillez : Autorisation de l'employeur à effectuer le poste d'animation pendant la période de recrutement.
- Copies de la dernière fiche de paie le cas échéant (de votre travail actuel)
- Relevé d'identité postale ou bancaire de compte courant, pas de RIB provisoire, ni de livret (le compte bancaire doit être impérativement au nom du candidat, celui-ci ne doit pas être celui des parents, même si le candidat est mineur)
- Si vous êtes parents : Attestation de supplément familial ci-joint en page 4 dûment complétée et accompagnée de l'attestation de la CAF faisant apparaître les enfants à charges.

Il est impératif d'informer le service jeunesse de tout changement de situation en cours d'année. Les pièces justifiant de ces changements de situation doivent être transmises dans les plus brefs délais.